



DÉLIBÉRATION N°015/2025

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Mars 2025

DEPARTEMENT

LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

Date de la convocation : 04/03/2025

Date de la publication : 04/03/2025

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - MACHEFE Thomas - VALADE Pierre - BROUILLON Monique - COUZIGOU Laurent - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - DE MARCHI Céline - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - JADAS Christian - BAGES-LIMOGES Carine.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme DALL'ANESE Lisa - MILANESE Antoine - RESSES Lisa.

Absents : M. Mme TILLOS Marie-Hélène – ALLARD Aurélie.

Procurations : Mme DALL'ANESE Lisa à BAGES LIMOGES Carine
M. MILANESE Antoine à SICARD Christine

Présents : 18
Procurations : 2
Votants : 20

Pour : 20
Contre :
Abstention :

DÉLIBÉRATION N° 015/2025 OBJET : CONVENTION ANIMATION ANNUELLE LA GRANDE LESSIVE 2025.

La Grande Lessive est une installation artistique éphémère faite par toutes et tous dans des collectivités autour de la Terre un même jour, sans distinction de genres, d'âges, de compétences, de situations sociales et lieux de résidence. Elle se déploie au moyen de l'étendage en extérieur de réalisations plastiques de format A4 (dessins, peintures, images numériques, photographies argentiques, collages, poésies visuelles, etc.) conçues par chaque

participant à partir d'une invitation commune publiée sur le site <https://www.lagrandelessive.net/> conçu à la manière d'un atelier partagé.

Ce projet coopératif intergénérationnel et international promeut les pratiques artistiques et les créations contemporaines, valorise l'éducation et l'enseignement artistique, et développe le lien social.

Après lecture de cette convention par Monsieur le Maire, il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Décide :**

- **D'accepter** le projet de convention entre la commune et l'association « La grande lessive » pour la session du mois de mars 2025.
- **Dit** que la participation de la commune pour l'exercice 2025 sera de cent euros (100€), sur les crédits prévus à cet effet, au budget communal 2025.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 11/03/2025 et de l'affichage en date du 11/03/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.